

Aide à l'amélioration de l'habitat
Logement et cadre de vie
Barème de ressources et de participation 2012
(applicable au 1^{er} janvier 2012)

Ressources mensuelles		Participation de la Carsat calculée sur le coût des travaux pris en compte, déduction faite des aides ayant un caractère légal et dans la limite du plafond d'intervention fixé par le conseil d'administration de la CNAV
1 personne	2 personnes	
Jusqu'à 807 €	Jusqu'à 1 403 €	65%
de 808 € à 865 €	de 1 404 € à 1 498 €	59%
de 866 € à 976 €	de 1 499 € à 1 640 €	55%
de 977 € à 1 146 €	de 1 641 € à 1 842 €	50%
de 1 147 € à 1 198 €	de 1 843 € à 1 911 €	43%
de 1 199 € à 1 336 €	de 1 912 € à 2 041 €	37%
de 1 337 € à 1 528 €	de 2 042 € à 2 293 €	30%
au-delà de 1 528 €	au-delà de 2 293 €	Pas de participation de la Carsat